



# FOIRE A LA BROCANTE ET À L'ARTISANAT 8 MAI 2026

RESERVATION D'UN EMPLACEMENT

## EXPOSANTS EXTERIEURS

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse .....

Téléphone (obligatoire) : ..... E-mail : .....@.....

Produits exposés : .....

Observations : .....

.....

Particulier : date et lieu de naissance : .....

Professionnel : Raison sociale : .....

N° RC ou RCS : .....

EMPLACEMENT (2€ le mètre linéaire) :  4m  8 m  12 m

### **IMPORTANT :**

- **Joindre une copie recto-verso de votre carte nationale d'identité.**
- **Paiement : chèque bancaire de ..... euros à l'ordre du Comité d'Animation Hamois.**  
A joindre à votre bon de réservation et à retourner à Mairie de Basse-Ham 57970 Basse-Ham.  
Pas de chèque étranger.
- **Aucune inscription ne sera prise en compte sans paiement préalable.**
- **Les places sont limitées.**

Le signataire de la présente réservation reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la manifestation auquel il souscrit sans réserve.

**Fait à ....., le ..... Signature (obligatoire) :**

« Vos données personnelles recueillies via ce formulaire sont transmises au service Manifestations de la Mairie de Basse-Ham afin de vous inscrire à la Brocante. Elles font l'objet d'un traitement déclaré au registre de la commune de Basse-Ham, responsable de traitement, représentée par son Maire et dont la base légale repose sur une mission d'intérêt général. Vos données sont conservées selon les règles d'archivage du code du Patrimoine.

Pour exercer vos droits « Informatique et Libertés » et pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter la Mairie au 03.82.56.22.25 ou [mairie@basse-ham.fr](mailto:mairie@basse-ham.fr) ou notre délégué à la protection des données par mail à [rgpd@cdg57.fr](mailto:rgpd@cdg57.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »

# Règlement

## Foire à la Brocante et à l'artisanat 8 Mai 2026

- **Les commerçants ambulants proposant des marchandises non issues de l'artisanat (matelas, vêtements, etc...) ne sont pas acceptés.**
- Les emplacements seront attribués dans les limites des places autorisées par le Conseil Municipal.
- **En aucun cas, la possibilité de stationner un véhicule ne sera garantie sur l'emplacement réservé, sauf si ses dimensions le permettent.**
- **L'attribution des emplacements est réservée au libre choix des organisateurs.**
- Les emplacements, même ayant fait l'objet d'une réservation, qui ne sont pas occupés à 8h sont considérés comme étant disponibles et sont mis à la disposition d'autres exposants.
- Il est indispensable de récupérer son numéro d'emplacement à partir de 5h et ce jusqu'à 8h, au stand d'accueil situé au niveau de la salle des fêtes.
- La date limite du dépôt des inscriptions est le 4 Mai 2026 à la mairie de Basse-Ham.
- En cas de force majeure, ou pour des raisons imprévisibles, le Maire se réserve le droit d'intervenir ou de modifier certains emplacements loués.
- L'usage de haut-parleurs par les participants est formellement interdit.
- Aucune inscription ne sera prise en compte sans paiement préalable (exposants extérieurs).
- Toute place réservée par un exposant ne pourra être cédée à un autre sans l'accord des organisateurs.
- **Aucun exposant ne devra vendre : boissons, sandwiches, gaufres, glaces, confiseries ou tout autre type de restauration (réservé aux organisateurs).**
- **Tout déplacement de véhicule à l'intérieur de la foire pendant la journée et avant la clôture est strictement interdit.**
- La vente d'insignes et de tout objet rappelant la période nazie est interdite ainsi que toute propagande.
- L'exposant accepte par l'envoi du bulletin d'inscription, le présent règlement.

### ADDITIF AU REGLEMENT

Conformément au plan Vigipirate en vigueur, et afin d'assurer la sécurité, tant des visiteurs, que des organisateurs et des exposants

- L'accès des véhicules à la foire est interdit à partir de 9h.
- La circulation des véhicules à l'intérieur du périmètre de la foire est strictement interdite de 9h à 18h.
- Aucun véhicule n'est autorisé à quitter l'enceinte de la foire avant la fin de la manifestation, c'est-à-dire 18h. Durant toute la durée de la manifestation, des blocs de béton condamneront les issues de la foire. Ils seront mis en place à 9h et retirés à partir de 18h.

Le Maire, Bernard VEINNANT



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**  
A REMPLIR PAR LES PARTICULIERS

Je soussigné(e) (Nom-Prénom) .....

Né(e) le ..... à .....

Domicilié(e) à (adresse complète).....

.....

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage (vide-grenier, brocante), dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à ..... le.....

Signature :

« Vos données personnelles recueillies via ce formulaire sont transmises au service Manifestations de la Mairie de Basse-Ham afin de vous inscrire à la Brocante. Elles font l'objet d'un traitement déclaré au registre de la commune de Basse-Ham, responsable de traitement, représentée par son Maire et dont la base légale repose sur une mission d'intérêt général. Vos données sont conservées selon les règles d'archivage du code du Patrimoine.

Pour exercer vos droits « Informatique et Libertés » et pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter la Mairie au 03.82.56.22.25 ou [mairie@basse-ham.fr](mailto:mairie@basse-ham.fr) ou notre délégué à la protection des données par mail à [rgpd@cdg57.fr](mailto:rgpd@cdg57.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »